



Rédaction d'un compromis de ventr

Par **EI Marino**, le **16/03/2019** à **14:02**

Bonjour,

Nous nous apprêtons à acheter un bien immobilier en Martinique.

La vendeuse a accepté notre offre, mais son notaire en Martinique ne réagit pas aux deux courriers que lui a envoyés le nôtre, résidant en métropole.

Elle propose de prendre son avocat personnel pour la rédaction du compromis pour faire avancer les choses, c'est son choix personnel.

Quelles sont les conséquences pour nous, qui va payer l'avocat, pour un travail qui devrait être fait par son notaire ?

Merci de bien vouloir nous répondre.

Par **Visiteur**, le **16/03/2019** à **15:26**

Ces frais font en général partie des charges à payer par l'acquéreur, mais rien de vous empêche de négocier avec le vendeur.